



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Quimper, le - 9 MAI 2018

Direction de la coordination
des politiques publiques et de
l'appui territorial

Bureau de la coordination générale

Affaire suivie par : Lionel GIMONT

Tél : 02.98.76.28.40

Courriel : lionel.gimont@finistere.gouv.fr

**Projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Vénec
Compte-rendu de la réunion du 17 avril 2018
Sous-préfecture de Châteaulin**

P.J : un diaporama et un arrêté préfectoral portant composition du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale du Vénec.

Une réunion d'information sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Vénec a eu lieu à la sous-préfecture du Châteaulin le 17 avril 2018 sous la présidence de M. Bernard MUSSET, sous-préfet de Châteaulin (liste des participants en annexe).

M. le sous-préfet introduit la réunion en indiquant que le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Vénec va dans le sens de la protection de la biodiversité. L'enjeu est nécessaire, légitime et doit être expliqué. Il précise que cette réunion n'est pas décisive.

Un diaporama permet ensuite de présenter l'ensemble des enjeux de cette extension, en termes d'aménagement, d'environnement et d'économie :

- garantir le fonctionnement à long terme de la tourbière, objet du classement initial de la réserve ;
- maintenir des paysages ouverts emblématiques par la reprise d'activités agricoles de pâturage et de fauche ;
- mettre en valeur localement des milieux naturels exceptionnels au niveau européen ;
- mettre en cohérence les pratiques de gestion et les usages et activités existants ;
- améliorer la visibilité de la réserve sur le territoire (29 et Bretagne) pour animer et attirer le public.

1) Présentation du contexte institutionnel du projet d'extension de la réserve

Le projet d'extension de la réserve actuelle pour la protection de la tourbière est aussi ancien que la réserve elle-même en raison de la fonctionnalité écologique existant entre Vénec et arrière-Vénec. Le comité consultatif et le conseil scientifique de la réserve ont émis un avis favorable à la démarche.

La politique des espaces naturels sensibles du département passe notamment par la maîtrise foncière : 98 communes sont ainsi dotées de zones de préemption au profit soit du Conservatoire du littoral, soit du Département. L'acquisition foncière se fait toujours avec l'accord de tous et sur une base équitable. Le conseil départemental du Finistère a inscrit l'arrière-Vénec comme enjeu départemental majeur en termes d'espace naturel sensible. Il est propriétaire de nombreuses

parcelles incluses dans le périmètre actuel de la réserve et dans l'arrière-Véneç. Toutefois, la démarche de préemption à Brennilis est pour le moment suspendue.

Les principes d'usage des espaces naturels sensibles sont : l'ouverture au public sous réserve de la sécurité du public et de la protection patrimoniale, l'encouragement à la gestion agro-pastorale et des contractualisations. La chasse n'est pas autorisée mais des exceptions sont faites par voie de convention cynégétique, l'expert étant la Fédération départementale des chasseurs, notamment dans les Monts d'Arrée, afin de tenir compte de la situation historique.

2) Périmètre d'extension proposé par l'État : P1 + P2 + P4 (251 ha)

Rappel : le périmètre actuel de la RNN s'étend sur 48 ha, l'extension maximale (P1+P2+P3+P4) s'étendrait sur 311ha.

M. Franck SIMONNET (GMB) s'interroge sur le choix du périmètre qui doit comprendre selon lui, par souci de cohérence, les 4 périmètres proposés sur carte ; il rappelle que le conseil scientifique de la réserve s'est prononcé en ce sens. Mme Marie CAPOULADE (Bretagne Vivante) s'interroge également sur l'exclusion *a priori* du périmètre P3, par ailleurs inclus dans le périmètre d'intervention foncière du département, et souligne que son association défendra son inclusion dans le projet tout au long de la concertation.

M. le Sous-Préfet rappelle que l'ambition est nécessaire pour ce qui est des objectifs mais que la raison commande une adaptation aux moyens disponibles : il est ainsi ambitieux d'envisager un périmètre P1+P2+P4 qui soit gérable humainement avec le budget disponible. Il indique que s'il apparaît, à l'issue de l'examen des périmètres, une possibilité de réunir les conditions budgétaires et d'ETP pour intégrer le périmètre P3, la question sera examinée.

M. Roger TOM (sylviculteur) s'étonne que l'extension envisagée concerne des milieux humides et non de la tourbière. L'extension à la tourbière autour du lac aurait, selon lui, été plus pertinente. M. Emmanuel HOLDER répond qu'il y a de la tourbière de pente en arrière-Véneç ; celle qui existait à l'emplacement du lac ne sera pas récupérée.

M. Cyrille LEFEUVRE (DREAL) rappelle le montant de la dotation d'État actuel (38 000 €) et le montant maximum envisagé (66 000 €), quel que soit le périmètre retenu. Un arbitrage pourrait cependant être demandé à l'administration centrale.

M. Alexis MANAC'H (maire de Brennilis) précise que si la réserve atteignait 311 ha, ce serait 15 à 20 % de la surface de la commune qui serait incluse dedans.

3) Contenu de la future réglementation

Mme Anne-Lise JAILLAIS précise que les enjeux entraînent une réflexion sur une nouvelle réglementation, et notamment l'intégration de la dimension agricole dans cette réglementation. En effet, la réglementation actuelle ne contient pas de disposition spécifique concernant les usages agricoles.

Mme Sophie JEZEQUEL (Chambre d'agriculture) rappelle l'attachement de la profession agricole à l'équilibre agriculture raisonnable/défense du patrimoine naturel, ce qui fait de la profession un acteur essentiel de la démarche. La mise sous cloche comme la mise en cause des agriculteurs ne sont pas des réactions adaptées. Elle demande la communication des « chartes » proposées par le Département.

Un exemple de règlement de réserve naturelle nationale avec parcelles agricoles sera transmis aux membres pour la réunion de juin 2018. Mme Corinne THOMAS précise que le modèle existe en espace naturel sensible mais sans être aisément transposable à l'arrière-Venec.

À une question de M. Bernard MENEZ (syndicat des propriétaires forestiers), Emmanuel HOLDER répond que la surface forestière concernée est de 4 ha.

Mme Martine LAURENT fait part des difficultés qu'elle rencontre dans le secteur, notamment pour l'accès à sa parcelle en raison de l'absence d'élagage sur le chemin y menant. M. Alexis MANAC'H précise que le chemin est une voie communale soumise à réglementation. Le conservateur de la réserve précise que l'entretien est fait mais les engins utilisés par les agriculteurs se sont développés.

M. Emmanuel HOLDER résume les principes du gestionnaire : la nouvelle réglementation ne portera pas atteinte aux pratiques de la chasse et de la pêche, œuvrera à la maîtrise des manifestations culturelles et sportives et devra prévoir l'adaptation aux nouvelles pratiques.

M. Cyrille LEFEUVRE rappelle qu'il n'est pas question de mettre le territoire sous cloche, mais qu'il faut concilier les 3 dimensions : réglementation, gestion du territoire par les acteurs et intervention foncière. Sur le Vénec, l'approche doit viser la valorisation collective des milieux et non la protection stricte nécessaire dans d'autres secteurs compte-tenu des pressions.

Mme Sophie JEZEQUEL pense qu'il faut être ouvert et trouver des compromis pour maintenir l'activité et développer le territoire.

4) Gouvernance – calendrier

L'État est pilote de la démarche mais la démarche d'extension doit rassembler tous les acteurs. Ainsi, M. le Sous-Préfet rappelle que si la réglementation prévoit le rôle du comité consultatif, il lui semble important d'associer tous les acteurs de terrain et propose de retenir comme composition du comité de pilotage la même formation que celle présente lors de cette réunion, proposition rencontrant l'accord de l'unanimité des participants. Le travail de concertation se déroulera d'ici à fin 2018 selon une périodicité de réunion du comité de pilotage proposée à une fois par trimestre. M. Cyrille LEFEUVRE informe que la DREAL pourra réunir des groupes techniques resserrés, sur des thèmes précis : ces groupes pourront faire des propositions au comité de pilotage.

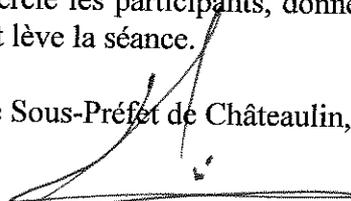
Préalablement aux prochaines réunions, les membres du COPIL seront destinataires des supports de présentation.

Conclusion

M. le Sous-Préfet conclut par trois mots-clé : protection, valorisation, sans blocage. Pour cela, il souhaite une dynamique constructive, coopérative et compréhensive.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet remercie les participants, donne rendez-vous en juin prochain pour faire un nouveau point de situation et lève la séance.

Le Sous-Préfet de Châteaulin,



Bernard MUSSET

LISTE DES PARTICIPANTS

M. Alexis MANAC'H, maire de Brennilis
M. Eric PRIGENT, Monts d'Arrée Communauté
Mme Marie-Thérèse LAURENT, adjointe au maire de Brennilis
Mme Bereched TROADEC, Adjointe au maire de Brennilis
Mme Sophie JEZEQUEL, Chambre d'agriculture du Finistère
M. Jeremie BOURDOULOUX, Parc naturel régional d'Armorique
Mme Corinne THOMAS, Conseil départemental du Finistère
Mme Marie CAPOULADE, Bretagne Vivante
M. Laurent TOUTOUS, Fédération départementale des chasseurs du Finistère
M. Loïc APPERE, GFA Litziez
M. Stéphane LE GALL, GFA Litziez
M. Franck SIMONNET, Groupe mammalogique breton
M. Roger TOM, sylviculteur
M. Bruno FERRIER, directeur général de la SHEMA
M. Emmanuel HOLDER, conservateur de la réserve naturelle nationale du Venec
M. Bernard MENEZ, syndicat des propriétaires forestiers du Finistère
Mme Agnès LIEURADE, chargée d'études au Conservatoire botanique de Brest
Mme Martine LAURENT, propriétaire exploitant agricoles
Mme Isabelle GUICHARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Châteaulin
Mme Sylvie HORIOT, chef du bureau de la coordination à la préfecture du Finistère
M. Cyrille LEFEUVRE, adjoint au chef du service du patrimoine naturel à la DREAL de Bretagne
Mme Anne-Lise JAILLAIS, chargée de mission à la DREAL de Bretagne
M. Pascal JAKYMIW, service eau et biodiversité de la DDTM du Finistère
M. Jeremy GUEGUEN, chef du pôle d'animation territoriale à la sous-préfecture de Châteaulin
M. Lionel GIMONT, cadre référent eau, milieux naturels et biodiversité à la préfecture du Finistère